

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 516

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 du projet de loi abroge entre autre les articles 6313-8, 6313-12, 6313-13, 6313-14 et 6313-15.

Or, ces articles prévoient des dispositions qu'il convient de conserver. Elles portent sur :

- les actions de formation continue relatives au développement durable et à la transition énergétique ;
- les formations destinées à permettre aux bénévoles du mouvement coopératif, associatif ou mutualiste et aux volontaires en service civique ;
- Les actions de formation continue relatives à la radioprotection des personnes exposées ;
- la prise en charge de tout ou partie des coûts pédagogiques des formations destinées aux salariés en arrêt de travail ;
- et le traitement forfaitaire relatif aux dépenses afférentes à la participation d'un salarié à un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience.

Face à la pertinence de telles mesures nous sommes inquiets de les voir disparaître. Cet amendement vise alors à empêcher leur abrogation.